



Dette avec une societe de credits

Par **mathis**, le **08/06/2010** à **14:52**

Bonjour, rn rn J'ai contracté un crédit avec 123 credit il y a quelques années afin de poursuivre des études... Ne pouvant plus le rembourser en 2008, j'ai dû faire appel à une avocate car il m'avait bloqué le compte en sa totalité alors que je ne percevais que des allocations familiales pour mes deux enfants. rn rn Après un an et demi, ils me relancent pour le remboursement et ma situation familiale reste inchangée : mère célibataire de deux enfants, sans emploi. Un nouvel huissier m'a contacté et je dois rembourser 50 € par mois car il m'a dit que c'était le minimum.... rn rn Y a t il un délai pour qu'une dette s'annule auprès de la Banque de France ? rn rn Sinon quel est mon recours ? rn rn Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **09/06/2010** à **00:09**

non, rn une dette ne s'efface pas par le simple écoulement du temps au contraire elle augmente. votre dette n'est pas auprès de la bdf mais auprès de votre prêteur. rn avez-vous fait l'objet d'une condamnation à rembourser par un tribunal ? rn Sinon vous pouvez déposer un dossier de surendettement mais à vous lire je pense que cela a déjà été fait. rn cordialement

Par **mathis**, le **09/06/2010** à **10:50**

Tout d'abord merci de votre réponse.. rn rn Je suis allée à la BDF , je ne suis plus interdite bancaire car le délai de 5 ans s'est écoulé mais interdite de crédits. rn rn Si je fais un dossier de surendettement, est-ce que je redeviendrais interdite bancaire ? rn rn L'interdiction de crédit peut prendre combien de temps auprès de la BDF ? rn rn je n'ai pas d'emploi et mere célibataire

ne vis qu' avec les allocations familiales.rnrnPuis je souscrire un pret aupres d une banque malgres tout?rnrnJ'ai entendu que l'on pouvait faire appel au JEF pour juger si une situation familiale peut etre une cause d'annulation de credit...Est ce vrai?

Par **amajuris**, le **09/06/2010** à **11:34**

vous dites que vous êtes interdite de crédits et vous demandez si vous pouvez souscrire un prêt. je ne comprends pas.rnune dette ne s'efface pas d'un coup de baguette magique car le créancier veut se faire rembourser ce qui est normal.